



SECTION  
DE LA  
MARNE



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

16 JUILLET 2019

## SÉPARATION ORDONNATEUR/COMPTABLE

Le 10 juillet 2019, un Groupe de travail (GT) national devait se tenir à Bercy concernant l'actualité comptable.

### FUSION CSP/SFACT EXPÉRIMENTATION DANS LA MARNE

L'expérimentation de rapprochement entre Centre de Service Partagés (CSP) et Service Facturier (SFACT), initiée à la DRFiP 35, va donc s'étendre à d'autres directions « qui ne présentent pas de difficultés particulières ».

2020 : Calvados, Doubs, Hérault, Loiret, Somme et Vienne

2021 : Bouches du Rhône, Loire-Atlantique, Paris, Marne, Rhône et Val-de-Marne

Cette fusion ordonnateur/comptable porte désormais un nom : Centre de Gestion Financière (CGF).

**F.O.-DGFIP** rappelle son opposition ferme à la constitution de ces CGF dans la lignée des préconisations de la mission CAP 22, véritable outil de destruction de la séparation ordonnateur/comptable.

La Marne devient donc expérimentateur sans qu'à aucun moment la Direction Locale n'ait communiqué officiellement sur ce projet et son organisation auprès des agents.

### DÉPENSE DE L'ÉTAT ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Concernant l'intelligence artificielle appliquée à la dépense de l'État, celle-ci est présentée

comme une « expérimentation de la sélection des demandes de paiement soumises au contrôle du comptable par un Traitement Automatisé d'Analyse Prédictive (TAAP) », expérimentation menée depuis presque 6 mois à Rennes.

F.O.-DGFIP dénonce une approche qui n'a pas pour autre ambition que des économies de personnels.

La Direction Générale envisage de généraliser la sélection par l'intelligence artificielle à l'ensemble des demandes de paiement (DP) traitées en mode classique par les services Dépense.



Notre administration affiche clairement sa volonté de mettre fin à nos principes républicains de séparation ordonnateur/comptable et de responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables publics. Cette dérive mortifère a été confirmée lors du dernier comité interministériel de la transformation publique du 20 juin 2019 où le gouvernement ose écrire que la RPP « ne répond pas aux objectifs d'une gestion publique efficiente ».

Pour **F.O.-DGFIP**, c'est plutôt parce qu'ils existent et sont garants du bon emploi des deniers publics que ces principes sont à abattre.

Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS

Tél : 06 17 40 61 39

Mail : [fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr)

Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>